

## **AVIS PUBLIC**

## Dépôt du rôle d'évaluation triennal 2023 – 2024 - 2025

Avis est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Donat sera, en 2024, en vigueur pour son 2<sup>e</sup> exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la Municipalité régionale de comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Une telle demande de révision, pour être recevable, doit remplir les conditions suivantes :

- 1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant ;
- 2. Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet par le règlement et disponible à la Municipalité régionale de comté de Matawinie au 3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0 ;
- 3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le *Règlement 163-2014 de la* Municipalité régionale de comté de Matawinie.

Donné à Saint-Donat, ce 15e jour de septembre 2023.

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et

Greffier-adjoint